



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

## Enterr'ARBOUTS

Nous avons été fort surpris de constater à la lecture du communiqué de M. Fabius que ce dernier se félicitait de l'apport participatif des associations environnementales, quand bien même M. LAMOTHE, Président de l'association PATAV, porteur du projet, nous avait précédemment diffamé dans les colonnes de Sud-Ouest, sans que nous puissions avoir le moindre droit de réponse.

L'avenir nous dira le reste !

Pour notre part, nous avons la certitude que l'amélioration de la qualité de l'eau, sur laquelle a été bâtie ce gigantesque projet portant sur de belles terres nourricières, n'est qu'un alibi pour justifier la production d'euros soit-disant verts.

Pourtant à une vingtaine de kilomètres plus à l'Est du département, subsistent bon nombre de fermes et de terres en friches ne trouvant pas acquéreur et appartenant à une population qui peine à vivre. Ces terres auraient pu tout aussi bien accueillir un tel projet sans mettre à mal notre souveraineté alimentaire.

Mais les agriculteurs membres de la PATAV, associés pour certains dans de multiples sociétés, ont décidé de nous imposer leur vision dans l'unique but de défendre leurs seuls intérêts. Ils sont prêts à tout !! Cependant, nous notons qu'aucun d'eux n'a le paysage environnant leur maison, défiguré par des hectares de panneaux photovoltaïques, de grillages et de postes de transformation.

Nous constatons que M. FABIUS, dans son communiqué remercie ses collaborateurs, les membres de la PATAV, et notamment les institutionnels qui lui ont permis de faire passer en force son projet, voir même la Présidente de Basket Landes, aucun d'entre eux n'aura à subir les impacts de ce projet qu'ils trouvent si merveilleux.

Pour notre part, nous remercions nos adhérents, les organisations syndicales agricoles qui nous ont fait partager leur expertise et nous nous permettons d'accorder une mention spéciale à la commission d'enquête publique. Même si ses avis défavorables n'ont été pas forcément entendus et suivis d'effet, leur décision a eu au moins le mérite d'éveiller la conscience des décideurs des autres régions de France. Cela s'est traduit par le blocage de ce type de projet qui doit désormais être conforme à la nouvelle réglementation davantage protectrice et qui tend à assurer le démontage des panneaux en l'absence de toute culture significative et ce pour garantir l'usage du sol à l'exploitant.

L'un de nos adhérents a d'ailleurs attiré notre attention sur les dangers du bail emphytéotique pour l'exploitant qui n'aura plus la maîtrise des terres qui l'exploite. Nous avons pris acte que M. Fabius, dans son communiqué, s'est engagé à garantir la pérennité de l'activité agricole par un « bail rural à clauses agrivoltaïques ». A ce titre, nous avons été informés qu'il avait contacté à cet effet, le juriste, Docteur en droit privé à l'origine de ce bail. Nous resterons bien évidemment très vigilants à ce sujet car, nous avons cru comprendre que M. FABIUS penserait rétablir un bail emphytéotique en remplacement du bail initial agrivoltaïque au premier changement d'exploitant.

Nous avons, à travers la plateforme ouverte chaque année à cette même époque, saisi la Cour des Comptes au sujet de la transparence, l'indépendance et l'impartialité de ce type de dossier dans lequel nous étions forts étonnés de constater que les mêmes personnes participent à la fois à l'élaboration du projet et à sa validation.

Leur réponse vaut le détour : *" Nous avons pris le soin d'évaluer avec attention votre contributions et nous vous remercions pour votre participation à cette démarche citoyenne. Néanmoins, et malgré l'intérêt porté à votre contribution, elle ne peut être retenue dans le cadre de cette consultation car elle fait état d'une proposition de réforme..."*

Enfin, il est regrettable dans ce dossier, malgré un avis favorable de la CADA, Mme la Préfète se refuse toujours de remettre en ligne tous les dossiers l'enquête publique et notamment les 260 contributions ainsi que la copie des registres.

Fédération SEPANSO Landes - Cagnotte, le 04/09/2024 ---- [sepanso.landes@sepanso40.fr](mailto:sepanso.landes@sepanso40.fr) ----  
+33558731453